

Les objectifs

CQP Qualifié de l'Exploitation **Viticole**

FORMATION EN ALTERNANCE, POUR ADULTES

Le CQP Ouvrier Viticole est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par le RNCP de la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par la filière viti-vinicole.

Il répond aux besoins en main d'œuvre qualifiée au sein des exploitations en recherche de performance, confrontés aux enjeux de qualité, de maitrise des nouvelles technologies et des bonnes pratiques environnementales.

A l'issue de cette formation vous deviendrez un ouvrier polyvalent qui, de façon autonome participera aux travaux de la vigne.



Compétences développées

Vous serez amené entre autres à :

- Travailler sur l'équilibre et l'orientation du cep et intervenir sur la croissance de la végétation en réalisant la taille d'hiver et les travaux en vert.
- Préparer, atteler, régler et conduire les outils de travail en toute sécurité.
- Préparer les sols en respectant la sécurité et l'environnement.
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques, la fertilisation et le désherbage chimique en respectant l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité.

Organisation



L'alternance PRENDRE EN MAIN

> **FORMATION** ADULTES

Financement possible par le Conseil Régional, Départemental, Pôle Emploi, les entreprises (par leur OPCA) ou le FONGECIF.

Formation sur 1 an avec des périodes en centre de formation et des périodes en entreprise viticole





7 modules de certification

4 MODULES **NATIONAUX**

Sur le cœur de métier de l'ouvrier viticole

- Travail du sol : labour, hersage, tonte, désherbage, aménagement 1 de parcelles...
- Conduite du vignoble : taille, palissage, ébourgeonnage, travaux en 2 vert, reconnaissance des maladies...
- Application de produits de traitement : fertilisation, traitements phytosanitaires, respect des procédures et des consignes...
- Conduite et entretien du matériel en toute sécurité : tracteurs, intercep, broyeurs...
- 5 Management d'équipe

3 MODULES **REGIONAUX**

- 6 Réception et traitement de la vendange
- 7 Arrachage et plantation

Chaque bloc de compétence acquis donne lieu à une attestation délivrée par la CPNE agricole. La durée de validité d'un bloc est illimitée

Ainsi le CQP peut être validé partiellement ou en totalité (7 modules)



Conditions d'admission



La formation s'adresse à :

- Aux salariés dans le cadre du plan de formation et du Congé Individuel de Formation (CIF) CDD ou CDI
- Aux jeunes et aux adultes dans le cadre du contrat de professionnalisation
- Aux demandeurs d'emploi par le biais du Compte Personnel de Formation (CPF).

Comment l'obtenir ?

Le CQP Ouvrier Qualifié de l'exploitation viticole est délivré par un jury de professionnel selon 3 modalités:

- Au terme d'un parcours complet de formation validé par des évaluations en centre de formation et en entreprise
- Par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier de 3 années d'activité en rapport avec le CQP
- En combinant validation des acquis de l'expérience et parcours de formation.

Quelles sont les modalités de financement?

• Pour les salariés

La préparation du CQP (formation et VAE) peut être prise en charge par le FAFSEA dans le cadre du plan de formation, du congé individuel de formation (CIF) ou du contrat de professionnalisation

• Pour les demandeurs d'emploi

Se renseigner auprès de Pôle Emploi.

Lieu de formation : • Triac-Lautrait



• FAFSEA délégation Nouvelle Aquitaine

8 avenue de Chavailles 33520 Bruges - Tél. 05 56 11 93 93



www.fafsea.com



MFR Triac Lautrait

16 Route de Cognac 16200 Triac Lautrait – Tél. **05 45 35 37 71** Fax : 05 45 35 39 34 - E-mail : <u>mfr.triac-lautrait@mfr.asso.fr</u>





Fédération départementale des MFR de la Charente 75 impasse Joseph Niépce 16000 Angoulême Tél 05 45 25 92 95

www.charente.mfr.fr









